



BANQUE *Solfea*

Pour un habitat
éco-efficace

**Prêt bonifié
par GDF SUEZ
à partir de
4,59% TEG
annuel fixe***



Prêt *DolceVita* fenêtres

DE LA BANQUE SOLFEA

de 1 500 à 21 500 €
pour remplacer vos fenêtres

 **Gaz de France**
DolceVita
Une marque de
GDF SUEZ

Prêt DolceVita fenêtres

DE LA BANQUE SOLFEA

Vous souhaitez remplacer vos fenêtres pour améliorer l'isolation thermique de votre logement ?

Gaz de France DolceVita® vous accompagne dans votre projet d'éco-efficacité

à partir de
120 €

LE PRÊT* DOLCEVITA FENÊTRES EST RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS
POUR FINANCER LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES AVEC DES PRODUITS CERTIFIÉS ACOTHERM :

MONTANT de 1500 à 21 500 €	Mensualité	TEG annuel fixe*	Exemple	Durée en mois / Montant total dû**
1500 à 3 000 €	120 €	4,59%	3 000 €	27 / 3 156,02 €
3 001 à 4 000 €	140 €		4 000 €	31 / 4 238,94 €
4 001 à 5 000 €	180 €		5 000 €	30 / 5 290,01 €
5 001 à 6 000 €	200 €		6 000 €	32 / 6 377,16 €
6 001 à 7 000 €	220 €		7 000 €	35 / 7 511,48 €
7 001 à 10 000 €	250 €	4,99%	8 000 €	35 / 8 588,16 €
10 001 à 12 000 €	300 €		12 000 €	44 / 13 123,40 €
12 001 à 15 000 €			15 000 €	57 / 16 803,51 €
15 001 à 18 000 €			18 000 €	69 / 20 676,62 €
18 001 à 21 500 €			20 000 €	78 / 23 376,16 €

* Prêt affecté sous réserve d'acceptation par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. TEG annuel fixe bonifié par GDFSUEZ de 4,59% à 4,99%. Mensualités fixes hors assurance facultative (sauf la dernière constituée du solde) pour une première échéance 30 jours après le décaissement. ** Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative. Conditions au 01/03/2010 pouvant être modifiées sans préavis.

EXEMPLE :

- Montant financé : 5 000 €
- TEG annuel fixe : 4,59% (taux débiteur fixe correspondant : 4,50%)
- Durée de remboursement : 30 mois
- Mensualité hors assurance facultative : 180 € (dernière mensualité pour solde : 70,01 €)
- Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative : 5 290,01 €

ASSURANCE FACULTATIVE (voir demande de prêt) :

- Coût mensuel de l'assurance facultative pour 1000 € empruntés (en sus de la mensualité) : 1 € si l'emprunteur est âgé de moins de 60 ans à la date d'adhésion. 1,40 € si l'emprunteur est âgé de 60 ans ou plus à la date d'adhésion.
- -20% pour le co-emprunteur sur sa cotisation d'assurance éventuelle, dans le cas d'une adhésion de l'emprunteur et du co-emprunteur.

**RÉPONSE
SOUS 48 H**
DÈS RÉCEPTION DE
VOTRE DEMANDE

- Prêt affecté de 1 500 à 21 500 €
- TEG annuel fixe de 4,59% à 4,99% (taux débiteurs fixes correspondants de 4,50% à 4,88%)
- Durées de 13 à 85 mois
- Mensualités de 120 à 300 €
- 0 € de frais de dossier

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.